

Etablissement Public de Coopération Culturelle
SIRET : 200 029 924 00012
Rue du Moulinet
CS 90451- 38 501 Voiron Cedex
www.le-grand-angle.fr
04 76 65 93 00

Accusé de réception en préfecture
038-200029924-20221212-DELIB2022-25-DE
Date de télétransmission : 26/01/2023
Date de réception préfecture : 26/01/2023

Délibération n° 2022-25 : Finances/ Décision modificative 1

Les membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Grand Angle, légalement convoqués, se sont réunis en séance au Grand Angle. Les administrateurs présents étant au nombre de 13, la présidente déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil d'Administration peut délibérer.

Présents : Patrick CURTAUD ; Vincent DUCROS ; Laurence BETHUNE ; Anne GERIN ; Claude HURRIEZ ; Michel GUICHERD ; Armelle LE BOURDONNEC ; Denis MOLLIERE ; Marie-Christine MOSCA ; Ghislaine PEYLIN ; Philippe PUJOL ; Sylvie PUJOL ; Marie-Anne TRAVEAUX

EXPOSE DES MOTIFS :

En fin d'année budgétaire, il convient de réajuster les crédits en faveur du chapitre 12 (masse salariale).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

D'approuver les virements de crédits ci-dessous :

LIBELLES	Propositions Nouvelles		OBSERVATIONS
	Dépenses	Recettes	
CHAP 022			
Dépenses imprévues	-5 000,00		Transfert de crédits du chapitre 022 au chapitre 12(6431)
	-5 000,00	0,00	
CHAP 012			
64131 Rémunération du personnel	5 000,00		Réajustements des crédits sur l'exercice 2022
	5 000,00	0,00	
TOTAL	0,00	0,00	

DÉCISION ADOPTÉE : à l'unanimité (13 POUR)
AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

Etablissement Public de Coopération Culturelle

**GRAND
ANGLE**
SCÈNE RÉGIONALE
PAYS VOIRONNAIS
La présidente

Acte certifié exécutoire
depuis son dépôt en préfecture,
le 26/01/2023

La Présidente
Laurence Bethune

